



La Commission présente un plan d'action visant à stimuler l'économie sociale et à créer des emplois

Bruxelles, le 9 décembre 2021

La Commission européenne a présenté aujourd'hui un plan d'action visant à aider l'économie sociale européenne à prospérer, en exploitant tout son potentiel sur le plan économique, pour la création d'emplois ainsi que pour une reprise juste et inclusive et pour la transition écologique et numérique.

Les organisations de l'économie sociale sont des entités qui donnent la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux et réinvestissent la majeure partie de leurs bénéfices dans l'organisation. L'Europe compte 2,8 millions d'entités de l'économie sociale, qui emploient 13,6 millions de personnes et apportent des solutions aux principaux défis de nos sociétés. Ces entités sont actives dans un large éventail de secteurs, des services de soins au recyclage, et revêtent diverses formes, des coopératives aux entreprises sociales. Un soutien renforcé de l'économie sociale génère des emplois mais permet aussi aux organisations d'augmenter leur impact social dans toute l'Union. Le plan d'action pour l'économie sociale adopté aujourd'hui aide les organisations de l'économie sociale à croître et à prospérer.

La Commission se propose d'agir dans trois domaines:

1. Créer les conditions propices à l'essor de l'économie sociale

Les cadres stratégiques et juridiques sont essentiels pour créer un environnement propice à l'essor de l'économie sociale. Cela inclut notamment l'encadrement de la fiscalité, des marchés publics et des aides d'État, qui doit être adapté aux besoins de l'économie sociale.

La Commission abordera ces thèmes dans une recommandation du Conseil sur la définition des conditions-cadres de l'économie sociale, qu'elle proposera en 2023. Elle publiera en outre des orientations destinées aux États membres sur les cadres fiscaux applicables aux organisations de l'économie sociale et facilitera l'accès aux orientations sur les aides d'État. Le plan d'action vise également à consolider les bonnes pratiques en matière de marchés publics socialement responsables et à promouvoir le rôle de l'économie sociale en dehors des frontières de l'UE.

2. Ouvrir aux organisations de l'économie sociale des possibilités pour démarrer et se développer

Les entités de l'économie sociale devraient tirer bénéfice de l'aide au développement des entreprises pour démarrer et se développer, ainsi que pour assurer la reconversion et le perfectionnement de leurs travailleurs. Pour la période 2021-2027, la Commission entend accroître son soutien au-delà des 2,5 milliards d'euros qui, selon les estimations, avaient été alloués à l'économie sociale pour la période 2014-2020.

Parmi les actions prévues, la Commission démarrera en 2023 un nouveau portail européen de l'économie sociale qui permettra aux acteurs de l'économie sociale de trouver en un seul endroit toutes les informations dont ils ont besoin concernant le financement, les stratégies, les actions de formation et les initiatives de l'Union. Elle lancera de nouveaux produits financiers en 2022 dans le cadre du [programme InvestEU](#) et améliorera l'accès au financement. En 2022, la Commission mettra aussi en place un Centre européen de compétences pour l'innovation sociale.

3. Veiller à ce que l'économie sociale et son potentiel soient reconnus

Le plan d'action vise à améliorer la visibilité de l'économie sociale et la reconnaissance de son travail et de son potentiel. Parmi ses nombreuses actions, la Commission mènera des activités de communication mettant en lumière le rôle et les spécificités de l'économie sociale; elle lancera une étude visant à recueillir des données qualitatives et quantitatives qui permettront de mieux comprendre l'économie sociale dans l'ensemble de l'UE, organisera des formations destinées aux agents de la fonction publique sur divers thèmes liés à l'économie sociale, promouvra l'économie sociale aux niveaux régional et local en encourageant les échanges transfrontaliers.

Avec le plan d'action présenté aujourd'hui, la Commission lance aussi un «parcours de transition» destiné à faciliter la transition écologique et numérique de l'économie sociale, dans un dialogue avec les pouvoirs publics et les parties intéressées. La Commission souhaite recueillir l'avis du public sur le parcours de transition au moyen d'une [enquête de l'UE](#), ouverte jusqu'au 28 février 2022.

Déclarations de membres du collège

Valdis **Dombrovskis**, vice-président exécutif pour une économie au service des personnes: *«Le plan d'action pour économie sociale permet de combler le fossé entre notre économie sociale et le soutien dont elle a besoin pour prospérer et apporter encore davantage à nos sociétés. En allégeant les formalités administratives pour les entrepreneurs sociaux, mais aussi en créant des emplois et en offrant de nouvelles possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnel, ce plan d'action joue un rôle essentiel pour garantir une transition écologique et numérique équitable ainsi qu'une reprise juste et inclusive après la pandémie».*

Nicolas **Schmit**, commissaire à l'emploi et aux droits sociaux: *«Profondément enracinée au niveau local, l'économie sociale peut offrir des solutions ascendantes innovantes à de nombreux défis mondiaux d'aujourd'hui comme le changement climatique, la numérisation et l'exclusion sociale. L'économie sociale travaille avec et pour les communautés locales et dispose d'un énorme potentiel de création d'emplois. Avec ce plan d'action, je suis convaincu que les organisations de l'économie sociale auront les capacités pour se développer, être reconnues et avoir un impact encore plus important sur la société.»*

Thierry **Breton**, commissaire au marché intérieur: *«L'économie sociale crée des emplois et de la croissance au plus près des besoins des citoyens et de leur environnement immédiat. La crise de la COVID-19 a également démontré la résilience et l'ingéniosité des modèles d'entreprise de l'économie sociale. Afin de continuer à développer leur potentiel et leur contribution à la transformation écologique et numérique, nous lançons un parcours de transition pour l'écosystème «Proximité et économie sociale. Nous travaillerons avec toutes les parties prenantes pour une économie plus inclusive et plus durable.»*

Contexte

L'économie sociale englobe différents types d'entreprises, d'organisations et d'entités juridiques, comme les entreprises sociales, les coopératives, les mutuelles (un type spécifique d'assurance collective), les associations sans but lucratif et les fondations. Ces entités placent les personnes et l'environnement au cœur de leur mission et réinvestissent la majeure partie de leur profit dans l'organisation ou dans une cause sociale spécifique. Elles ont une gouvernance de type participatif et ascendant.

S'appuyant sur l'[initiative pour l'entrepreneuriat social](#), lancée par la Commission en 2011, le plan d'action est le résultat d'un vaste processus de consultation des citoyens et des parties prenantes. De plus amples informations sont disponibles dans le document de travail des services de la Commission accompagnant le plan d'action pour l'économie sociale et dans le document de travail des services de la Commission sur le parcours de transition vers l'économie sociale.

Pour en savoir plus

[Questions/réponses: Plan d'action pour l'économie sociale](#)

[Fiche d'information sur le plan d'action pour l'économie sociale](#)

[Communication sur le plan d'action pour l'économie sociale](#)

[Document de travail des services de la Commission accompagnant le plan d'action pour l'économie sociale](#)

[Document de travail des services de la Commission sur le parcours de transition](#) et l'[enquête de l'UE](#) liée

[Site web du plan d'action pour l'économie sociale](#)

Abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'information](#) électronique de la Commission européenne sur l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion

Personnes de contact pour la presse:

[Daniel FERRIE](#) (+32 2 298 65 00)

[Flora MATTHAES](#) (+32 2 298 39 51)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)